



DEMANDE D'AMENAGEMENT D'UN PASSAGE CHARRETIER

Contact : Francesca SIRACUSE
Téléphone : 03 84 54 25 56
Mail : courrier@mairie-belfort.fr

Document à compléter en majuscule, dater et signer puis à retourner à l'adresse suivante :
Ville de BELFORT, Espace Public et Mobilités
Place d'Armes 90 020 BELFORT Cedex

Rappel : Les travaux d'aménagement ou de modification de l'aspect d'une façade, d'un accès ou d'une clôture doivent faire l'objet d'une Déclaration Préalable, à instruire auprès du service Urbanisme.

Vous êtes un Particulier (Propriétaire)

M. Mme

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de Naissance :

Téléphone* :

Mobile* :

Courriel* :

Adresse de facturation :

.....

.....

Important ! joindre impérativement une copie de la carte d'identité, de la carte de résidence ou d'un passeport en cours de validité.

* Au moins 1 des champs doit être saisi, les coordonnées seront utilisées afin de vous tenir informé de l'avancement de votre demande.

Vous êtes un Professionnel

Artisan/Commerçant SARL, SA SCI

Raison sociale :

Nom et Prénom du représentant :

N° SIRET :

Code APE :

Téléphone* : Mobile* :

Courriel* :

Adresse de facturation :

.....

.....

Important ! joindre impérativement un extrait KBIS de moins de 3 mois.

Vous représentez une Copropriété

Syndic bénévole Syndic professionnel

Adresse de facturation :

.....

Nom du représentant :

Téléphone* : Mobile* :

Courriel* :

Important ! joindre impérativement l'acceptation de l'assemblée générale concernant les travaux.

Adresse des travaux :

.....

Nature des travaux :

Modification d'un accès existant

Création d'un nouvel accès. *Dans ce cas, merci de renseigner le n° de l'autorisation d'urbanisme en cours ou délivrée : n°*

Je souhaite l'aménagement d'un passage charretier et m'engage à payer une participation forfaitaire aux travaux de 1 000 (mille)€ TTC*.

Je m'engage à prévenir de tous changements des informations communiquées dans le formulaire ci-dessus.

Fait le A

Signature :

Conditions Générales :

Ce dispositif n'est pas valable pour les constructions d'habitation neuves.

Les demandes doivent être réalisées par le propriétaire concerné.

Un accusé réception de votre demande vous sera envoyé par mail sous un délai de 5(cinq) jours ouvrés après réception de votre demande par le service **Espace Public et Mobilités**.

Après une visite sur site par un technicien spécialisé, la Ville de **Belfort se prononcera sur la recevabilité du projet**. L'acceptation ou le refus du projet d'aménagement seront notifiés au demandeur par courrier postal, sous 2 mois.

En cas d'accord sur la réalisation des travaux, vous serez prévenu 8 (huit) jours avant le début du chantier. Votre présence n'est pas indispensable à la réalisation des travaux. L'emplacement devra être laissé libre de tout obstacle pouvant entraver la réalisation des travaux.

Une fois les travaux réalisés, un titre exécutoire du Trésor public vous sera envoyé à l'adresse de facturation remplie au recto.

Le paiement sera à effectuer au **Trésor public du Grand Belfort**-libellé au nom de SGC BELFORT 1 – 1 Place de la Révolution Française 90022 BELFORT.

Pour tout renseignement relatif aux modalités de paiement (délais, échéancier, etc...), s'adresser au Comptable du Trésor Public.

Protection des Données personnelles :

La Ville de Belfort met en œuvre un traitement destiné à instruire les demandes d'aménagement de passages charretiers. Les informations recueillies sont nécessaires à l'exécution du contrat qui lie le demandeur à la collectivité. Les travaux ne sauraient être engagés sans demande dûment complétée.

Les données collectées sont conservées 10 ans au titre des obligations comptables. Ces données ne sont accessibles qu'aux agents de la direction des services techniques en charge des travaux sur l'espace public et aux agents de la direction des finances en charge du suivi comptable. Pour obtenir toute information relative à ce traitement et pour exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, adressez-vous à notre délégué à la protection des données (DPO) en écrivant à dpo@mairie-belfort.fr (ou courrier@mairie-belfort.fr ou à l'adresse postale suivante : Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort, Place d'Armes, 90020 Belfort Cedex) Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Partie réservée à l'administration

Date de réception de la demande :

1. AR de la demande et création de tiers

2. Courrier de réponse

3. Planification des travaux

4. Réception des travaux

5. Facturation de l'entreprise

6. Etablissement du pré-titre